

Compte rendu du conseil municipal **Séance du 01 février 2011**

Absents excusés : Alain Danguy (procuration à Y. Billod-Laillet), Gérard Baudras, Chantal Gille-Urvoay (procuration à J. Breuil), Brigitte Personeni, Renée Dordor

Projets stationnements place d'Armes, parc communal « profession sport », rue des Forges

* place d'Armes : suite aux diverses discussions et suite à l'essai de l'aménagement de places de parking en épis, le conseil municipal, décide d'aménager 5 places de parking, en remplacement des 3 places en longueur existantes auparavant.

* parc communal « profession sport » : depuis de nombreuses années, les propriétaires de l'Hôtel de la Truite demandent la possibilité d'avoir un parking pour les clients de l'hôtel, restaurant. Possibilité derrière le canal de fuite à côté de la maison anciennement « gai logis ».

Le Maire propose plusieurs solutions au conseil municipal :

- Soit le conseil considère qu'il y a un manque de place dans ce secteur et décide d'aménager un parking public qui servirait en même temps à l'hôtel
- Soit le conseil considère qu'il y a un besoin de places et fait participer l'hôtel aux travaux d'aménagement afin de réserver des places
- Soit le conseil considère qu'il n'y a pas de besoin et décide de louer le terrain à l'hôtel qui ferait les aménagements

Discussion sur le nombre de places, les difficultés pour sortir, le problème des camping-cars, fermeture par barrière ou non...

Le Conseil Municipal décide d'aménager un parking public sans barrière avec enclave pour l'hôtel de la Truite et de louer des emplacements à l'hôtel restaurant.

Ce parking sera valorisé auprès des Quingois afin de désengorger le centre.

* rue des Forges : des places de parking sont prévus dans les travaux du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère soit 18 places après le local kayak et 6 rue du stade.

Au total l'aménagement de ces différents secteurs générera une quarantaine de places de parking en supplément à quelques minutes à pied du centre Bourg.

Etude de faisabilité transformation salle polyvalente → culturelle

Etude pour l'installation de gradins repliables, amovibles, les gradins actuels étant obsolètes et peu confortables.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à lancer une étude de faisabilité pour la réalisation de gradins télescopiques à la mairie et à lancer la consultation
- décide de retenir le cabinet INGEROP
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette étude.

Aménagement rue des Salines (trompe l'œil, coordonateur sécurité)

Projet de faire un trompe l'œil sur la façade de la première maison démolie rue des Salines avec l'accord du propriétaire de la maison mitoyenne.

Devis d'un peintre de 6 000 € TTC, discussion sur la durée de vie, l'orientation du mur...

Le conseil doit choisir un thème qui serait la Loue et le peintre fera plusieurs propositions.

Concernant les travaux en cours, la rue des Salines sera coupée à la circulation pendant 15 jours, l'enrobé se fera en avril, mai, l'aménagement du carrefour rue du Gey se fera pendant les vacances scolaires de février.

Plusieurs entreprises intervenant sur le chantier, un coordonateur sécurité doit être choisi.

Le Conseil Municipal

- accepte la proposition de ROY Nicolas concernant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux d'aménagement de la rue des Salines et rue du Gey.

- Autorise le Maire à signer la convention avec Nicolas ROY pour un montant total de 1 080 € HT

Mise aux normes installation électrique, demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de remise aux normes des installations électriques pour la salle polyvalente, dont le montant s'élève à 2 973 € HT

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

• Conseil général 27 %	803.00 €
• Fonds libre	<u>2 170.00 €</u>
TOTAL	2 973.00 € HT

- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Questions diverses :

* Modification du paiement des heures supplémentaires d'un agent communal pour les mois de novembre et décembre 2010.

* Le bail entre la commune de Quingey et le groupement de gendarmerie du Doubs aurait dû être renouvelé le 01 août 2009, seul un avenant au bail a été pris, il convient donc de régulariser la situation donc de conclure un nouveau bail qui commencera à courir le 1er août 2009 pour une durée de 9 ans.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le renouvellement du bail pour une durée de 9 années qui commence à courir le 1er août 2009, moyennant un loyer annuel de 25 716 euros, révisable tous les 3 ans.

- autorise le Maire à signer ce bail.

* Le Conseil Municipal de Quingey, à l'unanimité des membres présents, approuve les dispositions concernant la modification de l'aménagement forestier en vigueur (intégration de la gestion environnementale de la Côte de Moine et la gestion de l'affouage) ainsi que le programme de gestion (période 2011-2017), de demande sa mise en application.

* Accueil secrétariat de mairie : suite à l'établissement des passeports biométriques en mairie de Quingey et étant donné le manque de confidentialité, le conseil donne son accord pour modifier légèrement l'agencement du bureau de l'accueil, étude pour création d'une cloison à mi hauteur et recul de la banque.

* Le Conseil Municipal de Quingey, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer les contrats pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans soit de 2011 à 2014.

La commission jeunesse travaille sur un programme d'action et d'animation en direction des jeunes global (en partenariat avec le SIPQ et la CCCQ) avec :

- le Conseil Municipal de Jeunes (3 projets en cours de validation) et d'autre part
- le renouvellement de l'opération jeux en réseau pendant les vacances scolaires soit 6 semaines à raison de 6 jours par semaine.

Le conseil municipal :

- accepte la proposition de Contact PC, coût de la prestation 3 000 € / an, subventionnée par le Plan Educatif Local à hauteur de 800 €, le Contrat Territorial Jeunesse 660 €, la communauté de communes 220 € auxquels vient s'ajouter la participation des jeunes (5 euros d'inscription par semaine).

- accepte l'aménagement des 8 postes informatiques de la salle multimédia nécessaire soit un coût de 3 545.12 € HT (après analyse du groupe de travail).